

La Société Kellogg achève l'acquisition de Pringles

31 mai 2012

L'ajout de cette marque phare du business des snacks fait de Kellogg la seconde plus grande entreprise d'encas salés au monde

Points clés :

- L'acquisition de Pringles fait de Kellogg l'acteur n°2 mondial du marché des encas salés et fait pratiquement tripler son activité snacks à l'international
- L'acquisition de Pringles, ce jour, est un pas en avant important dans la stratégie de Kellogg pour accroître son business snacks et développer son empreinte mondiale
- La talentueuse équipe Pringles contribue à renforcer l'activité snacks de Kellogg au niveau mondial via l'acquisition finalisée aujourd'hui.

BATTLE CREEK, Michigan, Etats-Unis, 31 mai 2012 – La Société Kellogg (NYSE: K) annonce aujourd'hui la finalisation de son acquisition de l'activité Pringles® de Procter & Gamble. L'acquisition de 2,695 milliards de \$ renforcera la position concurrentielle de la Société Kellogg sur le marché des snacks au niveau mondial, faisant de Kellogg le deuxième plus grand acteur au monde des snacks salés.

“Avec Pringles, Kellogg a acquis un business incroyable, avec des employés exceptionnels, des usines d'envergure mondiale, une marque phare de renommée internationale, et une importante plateforme de croissance,” précise John Bryant, Président et Chief Executive Officer de la Kellogg Company. “L'ajout de Pringles à notre portefeuille de marques constitue une avancée significative dans l'atteinte de l'objectif stratégique de la Société qui est de construire un business snacks au niveau mondial d'une ampleur comparable à celui de son activité céréales pour le petit déjeuner et d'étendre son empreinte mondiale”.

L'acquisition de Pringles permet de pratiquement tripler la taille de l'activité snacks de la Kellogg Company au niveau international et intègre un produit complémentaire aux marques snacks, de grande qualité, de son portefeuille, notamment Keebler, Cheez-It et les biscuits salés Special K.

Pringles est le numéro deux mondial des snacks salés, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de \$ réalisé dans plus de 140 pays. La marque est facilement reconnaissable grâce à sa forme originale en « selle de cheval », et à son emballage cylindrique spécifique. Avec plus de 80 parfums, les amateurs de snacks du monde entier ont fait de Pringles une référence phare des rayons des snacks depuis plus de 40 ans.

“L'équipe Pringles partage les mêmes valeurs et la passion pour la croissance qui ont guidé les salariés de Kellogg depuis plus d'un siècle,” précise John Bryant. “Nous sommes impatients d'accueillir cette équipe talentueuse chez Kellogg et de travailler ensemble à la

construction d'une plateforme snacks vraiment mondiale avec un énorme potentiel de croissance.

A propos de la Kellogg Company

Engagée à régaler et à améliorer le monde grâce à des recettes et des marques qui comptent la société Kellogg (NYSE: K) est le numéro 1 mondial des céréales pour le petit déjeuner, le numéro 2 des biscuits salés et sucrés et – avec l'acquisition en mai 2012 de la marque phare Pringles® – l'entreprise numéro 2 des snacks salés au monde. De plus, Kellogg est l'un des principaux producteurs de snacks et de produits surgelés. Chaque jour, nos marques, très populaires - produites dans 18 pays et commercialisées dans plus de 180 pays - nourrissent les familles pour qu'elles s'épanouissent et se réalisent. Ces marques, dont Cheez-It®, Coco Pops®, Corn Flakes®, Eggo®, Frosted Flakes®, Kashi®, Keebler®, Kellogg's®, Mini-Wheats®, Pop-Tarts®, Rice Krispies®, Special K®, et bien d'autres encore, ont permis à la Société de dépasser les 13 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2011. Pour en savoir plus sur la Kellogg Company, y compris sur ses initiatives en matière de responsabilité sociale et environnementale ainsi que sur son histoire, veuillez consulter le site www.kelloggcompany.com.

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient ou intègre des déclarations qualifiées de « prospectives », avec des projections concernant, entre autres, l'acquisition en cours de l'activité Pringles, la stratégie de la société, ainsi que son chiffre d'affaires, ses résultats, ses marges, son résultat d'exploitation, ses charges, ses frais financiers, son taux d'imposition, ses investissements, ses dividendes, son cash flow, la réduction de sa dette, ses rachats d'actions, ses coûts, ses dépenses publicitaires, son rendement sur capitaux investis, son fonds de roulement, sa croissance, ses nouveaux produits, l'innovation, ses projets de réduction des coûts et la pression de la concurrence. Les déclarations prospectives comportent des prévisions des résultats ou activités futures et peuvent contenir les verbes « prévoir », « croire », « devoir », « anticiper », « projeter », « estimer », « impliquer », « pouvoir », notamment au futur, ou encore des expressions de même signification.

Les résultats ou activités réels de la société peuvent différer de ces prévisions dans des proportions significatives. Les résultats futurs de la société pourraient également être affectés par de nombreux éléments, parmi lesquels la capacité de mener à bien l'acquisition de Pringles et la réalisation des bénéfices anticipés de l'acquisition dans les montants et délais attendus, l'impact des conditions concurrentielles, l'efficacité des politiques de prix, des campagnes de publicité ou de promotion, le succès des innovations, des rénovations ou du lancement de nouveaux produits, la capacité de recouvrer la valeur comptable des écarts d'acquisitions et autres éléments incorporels, la réussite des mesures d'amélioration de la productivité et des transitions d'activités, les prix de l'énergie et des matières premières, le coût du travail, les perturbations ou les inefficacités de la chaîne d'approvisionnement, la disponibilité et les d'intérêt des financements à court ou à long terme, les performances effectives sur le marché des investissements des fonds rattachés aux régimes d'avantages sociaux, le niveau des dépenses dans les projets informatiques, immobiliers, les opportunités commerciales, l'intégration des sociétés rachetées, et les autres frais administratifs et généraux, le changement de comportement ou de préférences des consommateurs, les conséquences de la conjoncture économique américaine et internationale sur des éléments tels que les taux d'intérêt, les taux d'imposition égaux, les taux de change et la disponibilité

des devises, des facteurs juridiques et réglementaires tels qu'un changement de loi en matière de sécurité alimentaire, de publicité ou d'étiquetage, l'imposition de rappel de produits, une perturbation de l'activité ou d'autres pertes causées par une guerre, des attentats terroristes ou des troubles politiques, et d'autres facteurs.

Les déclarations prospectives ne s'entendent qu'à leur jour de publication et la société n'est pas tenue de les mettre à jour publiquement.

Contact:

Kellogg Media Hotline
Media.Hotline@kellogg.com
001-269-961-3799